



Fumeuse handicapé et collègue asthmatique

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 4 juin 2007

Bonjour, je dois affiner la question que je vous ai posée : Je travaille dans un commissariat de police ou une personne handicapée fume dans son bureau. le problème, c'est que même si elle ferme la porte, quand elle l'ouvre, cela arrive jusqu'à moi, lorsque j'ouvre mon bureau qui était fermé et aéré. Je ne pense pas qu'elle ait envie d'arrêter, mais moi je suis asthmatique et je ne souhaite pas subir les conséquences de son tabagisme. J'ai commis l'erreur d'en parler à ma hiérarchie, qui n'avait pas de solution, puisque aucune rampe d'accès au sous-sol n'est prévu pour les personnes handicapées. je ne souhaite plus entrer en conflit (il a été résolu), mais le problème, non. Comment faire pour qu'elle puisse fumer et que je ne sois pas atteint. (mutation pour mon intérêt sanitaire, combien de temps avant la mutation. Je ne sais pas quoi faire, si vous pouvez m'éclairer aussi bien au niveau droit qu'au niveau solutions, merci d'avance.

Réponse :

Dans le cas où il ne serait pas contestable que vous êtes victime de tabagisme passif, l'exercice du **droit de retrait** semble être la solution la mieux adaptée à votre problème. Mais, si vous y avez recours, veillez à demeurer prêt à reprendre votre activité à tout moment, quand la nuisance aura disparu